

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 20 décembre 2021** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

378-12-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

379-12-21

FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT DES ENGAGEMENTS RÉALISÉS

Considérant les engagements réalisés en 2021 à même le fonds de roulement pour un montant total de 81 613,21 \$, taxes nettes:

Engagements	Montant réel (taxes nettes)
Acquisition de logiciel d'entretien des véhicules	26 515,39 \$
Acquisition mobilier urbain	3 835,19 \$
Éclairage au LED	9 930,46 \$
Budget d'honoraires (sentier polyvalent)	3 002,64 \$
Acquisition radars pédagogiques	11 917,13 \$
Acquisition tracteur à gazon	10 194,46 \$
Pavage emprise route 132 – Rue Garrett et Fairservice	16 217,94 \$
TOTAL	81 613,21 \$

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De rembourser les engagements réalisés en 2021 par le biais du fonds de roulement pour un montant total de 81 613,21\$, taxes nettes, et ce, à même le budget régulier 2021.

ADOPTÉE

380-12-21

ACQUISITION DES VÉHICULES DE LOCATION PAR LA VILLE

Considérant que la Ville de New Richmond a procédé en 2019 à la location de trois véhicules automobiles pour le déplacement du personnel municipal;

Considérant que lesdits contrats de location arrivent à échéance;

Considérant le bas kilométrage enregistré de ces véhicules et la valeur résiduelle de ces derniers;

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition des véhicules suivants, et ce, à même le budget régulier de la Ville :

Sportage : 17 086,89 \$, frais de rachat et taxes incluses;
Forte (2 véhicules) : 13 910,60 \$, chacun, frais de rachat et taxes incluses,
soit un total de : 27 821,20 \$ pour les Forte.

ADOPTÉE

381-12-21

AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LES RÉSULTATS PRÉVUS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2021;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2022 comme étant plus restreint en termes de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'accepter les offres suivantes, pour un montant total de 19 601,04 \$, taxes en sus, et ce, selon les soumissions déposées :

Service	Soumission obtenue	Montant (taxes en sus)	Description
Administration générale	Services informatiques Gilles Bujold	3 390,45 \$	Ordinateur - Directeur général
Loisirs	Services informatiques Gilles Bujold	3 390,45 \$	Ordinateur - Directrice Service des loisirs
Piscine Bruce-Ritchie	Services informatiques Gilles Bujold	1 455,49 \$	Ordinateur

Salle de spectacles, hôtel de ville et bibliothèque	Solution Infomédia	5 826,23 \$	Caméras de surveillance
Patinoire Parc Chaleurs et Camp à Jos	Solution Infomédia	1 938,45 \$	Caméras de surveillance
Conseil municipal	Services informatiques Gilles Bujold	3 599,97 \$	3 Tablettes I Pad
TOTAL		19 601,04 \$	

ADOPTÉE

382-12-21

RÈGLEMENT 1179-21 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 3 136 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 62 720 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 3 136 000 \$, portant le numéro 1179-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 3 136 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 62 720 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1179-21.

ADOPTÉE

383-12-21

RÈGLEMENT 1181-21 CONCERNANT L'ACCOMMODEMENT ET LA TRANSITION POUR LES UNITÉS D'ENTREPOSAGE MOBILES DÉJÀ UTILISÉES COMME BÂTIMENT SECONDAIRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1153-20 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'accommodement et la transition pour les unités d'entreposage mobiles, portant le numéro 1181-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant l'accommodement et la transition pour les unités d'entreposage mobiles déjà utilisées comme bâtiment secondaire et abrogeant le Règlement 1153-20, lequel est identifié sous le numéro 1181-21.

ADOPTÉE

384-12-21

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Considérant que la volonté du Conseil municipal d'effectuer une mise à jour de la Politique de tarification des services municipaux;

Considérant que plusieurs tarifs doivent être ajustés afin de refléter la réalité économique actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'adopter la mise à jour de la Politique de tarification des services municipaux tel que déposée. Cette politique mise à jour sera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL

385-12-21

PRÉPOSÉE À LA BILLETTERIE, CLASSE # 2 - SALLE DE SPECTACLES

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant un poste de préposée à la billetterie, classe # 2, pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Bonnie De Varennes à titre de préposée à la billetterie, classe # 2, pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond., et ce, en date du 12 janvier 2022.

ADOPTÉE

386-12-21

JOURNALIER POUR LA SAISON HIVERNALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant un poste de journalier pour la saison hivernale pour le Service des travaux publics;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de René Boudreau à titre de journalier pour la saison hivernale pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

387-12-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE D'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET TELUS COMMUNICATIONS - LOT 6 159 885

Considérant que la Ville a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur de HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. le 19 avril 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 6 159 885 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale), circonscription foncière de Bonaventure 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la Ville accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. contre une partie du lot 6 159 885 Cadastre du Québec appartenant à la Ville (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

Que le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

Qu'un membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC et TELUS COMMUNICATIONS INC. ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE

388-12-21

RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX - BUDGET D'HONORAIRES - SURVEILLANCE APRÈS LE DÉLAI CONTRACTUEL

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de l'avenue Terry-Fox;

Considérant que lesdits travaux se sont terminés dans un délai supplémentaire aux 15 semaines prévues au contrat, et ce, suite à des retards accumulés;

Considérant que la firme ARPO Groupe-conseil inc. a déposé une offre pour des services de surveillance et de contrôle des matériaux après le délai contractuel initial au montant approximatif de 45 421,60 \$, taxes en sus;

Considérant les pénalités éventuellement applicables à l'entrepreneur pour une grande partie du retard accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par ARPO Groupe-conseil inc. au montant approximatif de 45 421,60 \$, taxes en sus, pour des services de surveillance et de contrôle des matériaux après le délai contractuel initial prévu, et ce, concernant la réfection de l'avenue Terry-Fox. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1157-21.

ADOPTÉE

389-12-21

RALLYE CROSS - CLUB DE RALLYE DE LA BAIE

Considérant que le Rallye auto Baie-des-Chaleurs souhaite organiser un Rallye école le dimanche, 23 janvier 2022, sur une partie du chemin Mercier entre le 4e Rang ouest et le pont près du Camp Brûlé ainsi que sur la rue Industriel, sans obstruer l'accès à la caserne de pompier ainsi que sur le terrain de construction Axeco en utilisant une partie de la rue Industriel au nord du terrain ainsi qu'un autre parcours au circuit RPM

Considérant que des personnes seront déléguées par le Club Rallye afin de se poster aux intersections pour contrôler et gérer la venue de véhicules, afin d'assurer la sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture d'une partie des rues suivantes, le dimanche 23 janvier 2022, pour l'organisation d'un rallye automobile de type école :

- sur une partie du chemin Mercier entre le 4e Rang ouest et le pont près du Camp Brûlé;
- sur la rue Industriel, sans obstruer l'accès à la caserne de pompier ainsi que sur le terrain de construction Axeco en utilisant une partie de la rue Industriel au nord du terrain;
- sur le circuit RPM.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leur activité.

De demander au Club Rallye de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile pour cette activité, et ce, tel que précisé au protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉE

390-12-21

REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE LA VILLE

Considérant que la Ville dispose de la téléphonie IP de Navigue.com depuis 2014;

Considérant que Navigue a été racheté par Télus et que le service actuel ne sera plus possible éventuellement;

Considérant que des offres ont été déposées par le fournisseur de Rimouski Tactic Télécom ainsi que par Télus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'autoriser le remplacement du système téléphonique de la Ville par la firme Telus avec les options suivantes : 1 licence de base, 34 licences de bureau, 35 appareils, 1 Dispositif de rechange supplémentaire, 35 fonctions « White Glove User » pour un total de frais mensuels maximal de 875, \$, taxes en sus et un montant de 5 000 \$, taxes en sus, en frais ponctuels.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 50.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière